

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-12-12

N° applicatif 4348

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service collèges

Service consulté

CONVENTIONS D'ACCUEIL EN RESTAURATION ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE, LES EPLE ET DES PARTENAIRES

Résumé : Dans le cadre de sa politique de restauration scolaire, la Collectivité européenne d'Alsace contracte des partenariats entre les établissements scolaires pour l'accueil de lycéens, de collégiens, d'écoliers ou d'enfants du périscolaire avec des collectivités territoriales, des concessionnaires ou des associations. Ce sont ainsi près de 60 partenariats qui sont en vigueur. L'approche contractuelle permet d'assurer un accueil dans les meilleures conditions tout en fixant les obligations et les responsabilités de chacun.

Le présent rapport propose le renouvellement de trois conventions à la Commission Permanente entre la Collectivité européenne d'Alsace et :

- Le collège Molière de Colmar et l'association Préalys (périscolaire)
- Le collège Stockfeld de Strasbourg et l'Institut Médico Educatif de l'Eurométropole de Strasbourg
- Le collège Olympe de Gouges d'Ingwiller et l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF 67).

1- Projet de partenariat d'accueil en restauration sur le territoire Région de Colmar

La ville de Colmar délègue en concession de service public la gestion du périscolaire à l'association Préalys. Un partenariat historique existe entre la Collectivité européenne d'Alsace, le collège Molière de Colmar et l'association Préalys. Le présent contrat a pour

objet de fixer le cadre de l'accueil en restauration de 240 écoliers pour une période de 5 ans qui correspond à la durée de la Concession de Service Public contractée par la Ville de Colmar.

2- Projet de partenariat d'accueil en restauration et de mise à disposition de locaux sur le territoire Eurométropole de Strasbourg

Le collège Stockfeld accueille historiquement en restauration 12 élèves de l'Institut Médico Educatif (IME) de l'Eurométropole de Strasbourg. Une salle est également mise à disposition des élèves pour assurer les cours. La convention initiale étant renouvelable par tacite reconduction, la présente convention a pour objet la mise à jour du partenariat d'accueil afin de prendre en compte l'ensemble des modalités administratives et rédactionnelles fixées par le cadre règlementaire et la Collectivité européenne d'Alsace.

3- Projet de partenariat d'accueil en restauration sur le territoire Ouest Alsace

La gestion de élèves du périscolaire de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre est confié à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF 67) dans le cadre d'une délégation de service public. Les locaux du périscolaire où sont accueillis les enfants en restauration sont actuellement en cours de rénovation. La structure relais utilisée pour l'accueil ne dispose pas d'une capacité suffisante pour assurer l'accueil en restauration. Ainsi, l'association AGF 67 a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accueil à la demi-pension de 15 enfants au collège Olympe de Gougues d'Ingwiller. La présente convention fixe les modalités d'accueil des enfants pendant la durée des travaux estimée à un an.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les termes des conventions d'accueil en restauration entre la Collectivité européenne d'Alsace, et :
 - o L'Association Préalys et le Collège Molière de Colmar ;
 - o L'Institut Médico Educatif de l'Eurométropole de Strasbourg et le Collège Stockfeld de Strasbourg ;
 - o L'Association Générale des Familles du Bas-Rhin et le Collège Olympe de Gougues d'Ingwiller,

jointes en annexe au présent rapport.

- De m'autoriser à signer lesdites conventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY